

DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/085/5.7

Feuillet n°100



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	37
Votants :	46
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	1

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine BOUTINAUD, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Bernadette MERLIN représentée par Marie-France MOUTIER, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Sébastien LUNEAU représenté par Béatrice ROLLAND, Claude SAUTIER représenté par Didier CONSTANT,

Excusés : Sylviane GRANDCHAMP excusée donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Bertrand CAGNIART excusé donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI excusé donne pouvoir à Francine BOURRA, Roland MOULINIER excusé donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Daniel BARIL excusé donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY excusé donne pouvoir à Fabien JAUBERT, Coralie DAUBISSE excusée donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU excusée donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA excusée donne pouvoir à Sabine BOUTINAUD.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Modifications des statuts du SIRTOM de Brive

Monsieur le président informe l'assemblée que, par délibération en date du 28 juin 2023, le conseil communautaire de la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir a demandé au SIRTOM de la Région de Brive l'extension de son champ d'intervention au 1^{er} janvier 2024 pour trois de ses communes membres : Beauregard-de-Terrasson, Peyrignac et Villac.

AR Prefecture

024-200041150-20230911-DE2023085-DE
Reçu le 14/09/2023

Par délibération en date du 12 juillet 2023, le comité syndical du SIRTOM de la Région de Brive a approuvé cette extension de son territoire d'intervention au 1^{er} janvier 2024 ainsi que la modification statutaire.

L'adoption de ces statuts modifiés suppose, outre la délibération du comité syndical, l'accord des deux tiers au moins des organes délibérants des EPCI membres du syndicat représentant plus de la moitié de la population totale du syndicat ou la moitié au moins des organes délibérants des EPCI membres représentant les deux tiers de la population. Les statuts ainsi adoptés feront ensuite l'objet d'un arrêté préfectoral.




Il est donc demandé à l'assemblée de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer sur cette extension du territoire d'intervention et sur les nouveaux statuts du SIRTOM de la Région de Brive.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-20 ;

Vu la délibération n° 2023-22 du comité syndical du SIRTOM de la Région de Brive en date du 19 juillet 2023 approuvant l'extension de son territoire d'intervention au 1^{er} janvier 2024 et la modification de ses statuts,

Vu le projet de statuts annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, (Vote Pour : 45 ; Abstention : 1 (M. Cozanet) :

-  **APPROUVE** l'extension du territoire d'intervention du SIRTOM de la Région de Brive au 1^{er} janvier 2024 pour les communes de Beauregard-de-Terrasson, Peyrignac et Villac, membres de la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir.
-  **APPROUVE** la modification des statuts du SIRTOM de la Région de Brive au 1^{er} janvier 2024,
-  **AUTORISE** Monsieur le président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 13/09/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20230911-DE2023085-DE
Reçu le 14/09/2023